

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

DELIBERATION n°2012/36

L'An deux mille douze et le jeudi 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 4 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, PAROIX, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, BARTZ, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) : M. GASSIE

Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. SACAZE

Secrétaire de séance : M. SARRAILH Gérard

OBJET : SOCIAL - Approbation du marché à procédure négociée concernant « la définition d'un schéma de développement des services de santé et de restructuration des établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes ».

M.Sanz rappelle qu'une consultation a été lancée afin de réfléchir à la fois au devenir des deux EHPAD Ossalois mais également à l'organisation des services de santé dans leur ensemble.

En effet, en plus d'une aide à la conception fonctionnelle du projet d'établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), l'ambition de la commission sociale est de définir un réel projet/schéma de développement des services (EHPAD, services de maintien à domicile, services de soins,...) en adéquation avec la typicité de notre territoire.

A cet effet, M.Sanz présente au Conseil Communautaire le résultat de l'appel d'offres et le choix effectué par la Commission sociale, à savoir :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Durée de l'étude
Quiot Consultants	24 200 €	28 943.20 €	4 mois

Le rendu de l'étude sera réalisé en plusieurs étapes :

- Présentation de scénarii et validation d'un projet par le conseil communautaire
- Montage du projet et rendu des documents nécessaires afin de solliciter les financements pour la réalisation du projet.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ENTERINE le choix de la commission sociale,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de service dont le montant est de 28 943,20€ TTC,
AUTORISE Monsieur le Président à formuler et à signer les demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé, de l'Europe au titre des crédits LEADER, de la région dans le cadre des schémas de services, etc....



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU